

MAIRIE  
DE  
BESANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU DOUBS



**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

**Publié le : 05/10/2026**

**Séance du 17 septembre 2026**

Le Conseil Municipal, convoqué le 10 septembre 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Ludovic FAGAUT, Maire

**Étaient présents** : M. Mohamed AIT-ALI, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION (jusqu'à la question n°50 incluse), M. Bruno CAIRE, Mme Aline CHASSAGNE, M. Serge COUËSMES (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Laurent CROIZIER, M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCO, M. Franck DEFASNE, Mme Marie-Line EGRON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCO, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Laura GINIOT, Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI, Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérôme JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Eléonore METZGER, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Manon MONNIER, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Jean-Pascal REYES, M. Djilali SAHLAOUI, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC, M. Fabrice TAILLARD, M. Kevin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

**Secrétaire** : M. Didier GENDRAUD

**Étaient absents** : Mme Estelle CAMARA, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN

**Procurations de vote** : Mme Estelle CAMARA à Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Serge COUËSMES à M. Didier GENDRAUD (à compter de la question n°30) M. Pierre-Charles HENRY à Mme Flora SIMONIN, Mme Frédérique THOMAS MAURIN à Mme Anne-Rachel SCHERTZ

**OBJET** : 43 - Congrès - Troisième répartition de l'année 2026

Délibération n° 008405

## Congrès - Troisième répartition de l'année 2026

**Rapporteur : Mme Christine WERTHE, Adjointe**

|                | Date       | Avis              |
|----------------|------------|-------------------|
| Commission n°1 | 08/09/2026 | Favorable unanime |

**Résumé :**

Le présent rapport porte sur l'attribution de deux subventions pour l'organisation de congrès universitaires dans le cadre du fonds d'aide aux congrès pour un montant total de 7 000 €.

Besançon se positionne comme Ville de Congrès, avec sa stratégie d'aide aux organisateurs de congrès qui s'appuie sur un fonds d'aide dédié à une action de promotion et de développement du Tourisme d'Affaires et de Congrès confiés à l'Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon et son « bureau des Congrès », en charge de la prospection, de l'accompagnement et de l'accueil des congrès.

Le soutien que la Ville de Besançon apporte aux organisateurs de congrès via son fonds d'aide se base sur des critères suivants : nombre de congressistes, durée du congrès, pertinence, rayonnement, autofinancement, subvention des autres collectivités, et retombées économiques pour la Ville, à savoir : nombre de nuitées en hébergement marchand, lieu du congrès, restauration, activités culturelles et festives et visites guidées.

Après prise en compte des critères d'attribution ci-dessus, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

### I. Congrès universitaires

**4 500 € pour l'Université Marie et Louis Pasteur - l'UFR Sciences de santé** qui organise du 29 juin au 2 juillet 2026 le colloque « Université d'été francophone en santé publique ».

L'université d'été francophone en santé publique réunit chaque année entre 200 et 250 personnes pour partager les expériences professionnelles, faire le point sur les avancées scientifiques et les orientations politiques dans le domaine de la santé publique et plus particulièrement de la promotion de la santé.

La promotion de la santé a constitué le fil conducteur de l'Université d'été, de ses enseignements et de ses débats.

Les modules proposés lors de ces rencontres sont destinés prioritairement à des professionnels en activité et des élus, usagers, citoyens œuvrant au sein d'institutions ou d'associations des champs sanitaires, sociaux ou éducatifs.

Le colloque s'est déroulé sur 4 jours.

Nombre de participants : environ 250

Lieu : UFR Santé.

Rayonnement : international

Budget prévisionnel : 85 000 €.

En cas d'accord, la dépense totale de 4 500 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.633.65731.0022164.10036.

**2 500 € pour l'Université Marie et Louis Pasteur – Centre d'études et de recherches olympiques universitaires (CEROU)** qui organise les 25,26 et 27 novembre 2026 le colloque : « 61<sup>ème</sup> session des fédérations sportives françaises et allemandes ».

Afin de renforcer la dynamique initiée au sein de l'Université Marie et Louis Pasteur autour de la question de l'olympisme avec la création en décembre 2019 du premier Centre d'études et de

recherches olympiques universitaires (CEROU), il a été décidé que le CEROU accueillera à Besançon la session des fédérations sportives françaises et allemandes.

Cette session fait partie des événements annuels organisés conjointement par le CNOSF et de la Deutsche Sportjugend (dsj) - l'homologue allemand du CNOSF (Comité national olympique et sportif français). Elle a lieu chaque année en novembre, alternativement en France et en Allemagne.

Témoin de la longue tradition de coopération entre le CNOSF, la Deutsche Sportjugend et l'OFAJ (Office Franco-Allemand pour la Jeunesse), il s'agira en 2026 de la 61e session des fédérations.

L'OFAJ est la première organisation supranationale franco-allemande à voir le jour en 1963.

Chaque année, une thématique principale est choisie en amont de l'événement. Les thèmes suivants pourraient être traités lors de cette édition : l'éducation à la-citoyenneté, l'éducation politique (politische Bildung)

Cette 61e session ambitionne de faire rayonner Besançon au niveau national et international. C'est la première fois que cette session se tiendra Besançon.

Des personnalités seront présentes : la Présidente du CNOSF (Amélie Oudéa Castera), les deux secrétaires généraux de l'OFAJ pour la France, le Président de l'organisme jeunesse pour l'Allemagne, le Président du Comité national olympique (CNO) allemand.

Le colloque se déroulera sur 3 jours.

Nombre de participants : environ 100/120

Lieu : l'Université Marie et Louis Pasteur.

Rayonnement : international

Budget prévisionnel : 39 280€.

En cas d'accord, la dépense totale de 2 500 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.633.65731.0022164.10036. Il s'agit d'une première attribution de subvention.

Soutien financier Ville

| Nom de la structure | Montant 2023 | Montant 2024 | Montant 2025 | Montant prévisionnel 2026 |
|---------------------|--------------|--------------|--------------|---------------------------|
| UFR SANTE           | 4 500 €      | 4 500€       | 4 500€-      | 4 500 €                   |

*Mmes Hélène MAGNIN-FEYSOT (1), Emmanuelle MEUNIER (1), Sophie PESEUX (1), Esther SZWARC (1) et Séverine VÉZIÈS (1) et M. Anthony POULIN (1) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

**A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue les subventions suivantes :**

- **4 500 € pour l'Université Marie et Louis Pasteur – UFR Santé**
- **2 500 € pour l'Université Marie et Louis Pasteur – CEROU**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention\*: 0

Conseillers intéressés : 6

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,

L'Adjoint à la citoyenneté, la laïcité, le devoir  
de mémoire, la démocratie participative,  
la lutte contre les discriminations,  
Correspondant défense,  
Didier GENDRAUD

Assemblée délibérante du 17 septembre 2026  
Délibération n° 008405

Document signé électroniquement

Le Maire,  
Ludovic FAGAUT



Président de Grand Besançon Métropole.

Document signé électroniquement